

Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 51 (1980)

Heft: 12: Bonne année

Rubrik: Assemblée générale : notre assemblée générale le 14 novembre 1980 à Moutier retracée par les correspondants des journaux invités! (extraits)

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Assemblée générale

Notre assemblée générale le 14 novembre 1980 à Moutier retracée par les correspondants des journaux invités! (extraits)

L'IMPARTIAL et LE FRANC-MONTAGNARD (ATS):

Sous le titre: «**ADIJ: démission du président**» il est écrit:

Réunis en assemblée générale hier soir à Moutier, une soixantaine de membres de l'ADIJ, Association pour la défense des intérêts du Jura et Chambre d'économie et d'utilité publique, ont pris connaissance de la démission, pour des raisons personnelles, de leur président, M. Frédéric Savoye, de Saint-Imier. Cette démission interviendra après la tenue d'une assemblée générale extraordinaire qui devra se prononcer sur une restructuration de l'association.

On sait que l'ADIJ est organisée au niveau des sept districts jurassiens. Elle n'est toute-

fois plus reconnue d'utilité publique par le canton de Berne et comme son président l'a relevé, dans le Jura bernois la fédération des communes et les organisations affiliées de droit privé ont l'intention de reprendre certaines des tâches de l'ADIJ, alors que c'est encore l'incertitude dans le canton du Jura. L'ADIJ, qui a décidé de poursuivre son activité lors d'une assemblée l'an dernier, est consciente que son existence n'est plus défendable dans ses structures et ses bases traditionnelles. Le rapport de restructuration, qui sera envoyé prochainement aux membres, apporte d'autres solutions. (ats)

FAN (Y. Vecchi):

Sous le titre: «**ADIJ: un trait d'union indispensable...**» il est écrit:

Lentement mais sûrement, l'Association pour la défense des intérêts du Jura se dirige vers une restructuration imposée par la situation politique actuelle du territoire jurassien. Le changement sera opéré d'ici au 31 mars 1981 dans le sens de la décision prise en octobre 1979 à Saint-Ursanne: le maintien des activités de l'ADIJ par-dessus la frontière cantonale Jura-Berne. C'est ce qu'ont décidé hier, à Moutier, les 60 participants à l'assemblée générale de l'ADIJ, présidée par M. Frédéric Savoye, industriel à Saint-Imier. Ce dernier, au terme de cette séance exclusivement administrative, a annoncé sa démission en tant que président du comité central, en souhaitant que l'ADIJ reste utile et efficace. L'assemblée a débuté par une allocution de M. Roland Schaller, représentant le Conseil municipal de Moutier. Les participants ont ensuite ratifié le rapport d'activité 1979.

Maintenir l'activité de l'ADIJ au-dessus des frontières cantonales a été, en 1979, la ligne directrice de l'Association. Chambre d'économie et d'utilité publique, de caractère privé, l'ADIJ est étroitement liée au problème du

Jura. Face à l'écartèlement politique et régional, l'ADIJ a encore un rôle à jouer au service du peuple jurassien. C'est la réflexion qui, en 1979, a jalonné l'activité de l'association tout entière: membres, comités, commissions et direction. C'est aussi le préambule du rapport d'activité présenté hier soir.

A la lecture du rapport, il ressort que 1979 a été pour l'ADIJ l'année des décisions capitales. Le 6 octobre 1979, par 151 voix et huit abstentions, l'assemblée générale de l'ADIJ, réunie à Saint-Ursanne, décidait le maintien de l'association.

C'est dans un contexte politico-économique dans une atmosphère de tension continue que l'activité de l'ADIJ s'est tracée un chemin en 1979.

Le rapport fait une large place aux relations et problèmes vécus avec la Fédération des communes du Jura bernois et ses responsables. Il décrit chronologiquement les étapes du long chemin qui devait aboutir à la rupture provoquée par la FJB. Mais la méthode employée par les responsables de la FJB y est bien décrite.

C'est après l'assemblée de Saint-Ursanne que les choses se précisent. Le 11 octobre, donc cinq jours après, une rencontre ADIJ-FJB a lieu à Malleray. L'ADIJ y fait la proposition de créer dans le cadre de l'association une commission réservée uniquement aux activités économiques du Jura-Sud. Très autonome, elle serait formée uniquement de membres de l'ADIJ résidant dans le Jura-Sud. Toute affaire découlant du Jura-Sud serait conclue par cette commission. La comptabilité de l'ADIJ serait séparée. Les subventions de Berne et de la SEVA seraient réservées uniquement aux activités sur le territoire bernois, etc.

Cette solution intéressa la délégation de la FJB, qui promit un projet de convention. Mais celle-ci ne fut pas celle promise. Elle prévoyait la constitution immédiate d'une société provisoire sur le développement de l'économie du Jura bernois. Elle préparerait la mise en place ultérieure d'une Chambre d'économie publique du Jura bernois (CEP).

LE DÉMOCRATE (J.-P. Girod):

Sous le titre: «**On s'interroge**» il est écrit:

Qu'advient-il de l'Association pour la défense des intérêts du Jura? L'avenir n'apparaît pas rose, et dans tous les cas il faut prendre des décisions relatives à la restructuration de l'organisation. Ce sera fait le premier trimestre de l'année 1981, lors d'une assemblée extraordinaire qui devra se prononcer sur les résultats d'un rapport que lui présentera une commission chargée d'étudier les conditions et les chances de maintien de l'Association. Cette assemblée sera aussi la

Le 15 novembre, la direction de l'ADIJ, puis le comité central, acceptent la convention proposée avec certains amendements. Au cours d'une nouvelle rencontre entre les délégations ADIJ-FJB, le 12 décembre, on apprend que le conseil de la FJB a décidé de renoncer à toute convention: «Il nous faut créer seuls notre propre association économique, en dehors de l'ADIJ».

La CEP (Chambre d'économie publique du Jura bernois) est créée en février 1980. Mme Marie-Ange Zellweger, juriste à La Neuveville, en assume la présidence...

... Pour conclure sur la présentation de ce rapport, signalons qu'au 31 décembre 1979, l'effectif total des membres de l'association se montait à 1178 personnes: 855 membres individuels, 124 entreprises industrielles ou commerciales, 66 sociétés à caractère d'utilité publique ou économique, 124 communes et neuf membres d'honneur. (...)

dernière que présidera M. Frédéric Savoye, qui, hier soir à Moutier, au cours d'une assemblée ordinaire à caractère purement administratif, a rendu publique sa démission, avec effet au 31 mars prochain.

Cette réunion administrative n'a attiré qu'une soixantaine de personnes. Ont été acceptés le rapport d'activité 1979, les comptes 1979, le budget 1980, ainsi qu'une modification d'un article des statuts. (...)

Sous le titre: «**Procès contre la SEVA**» il est écrit:

(...) L'ADIJ est un des membres fondateurs de la Seva, de qui elle touche chaque année des subventions. Mais la situation s'est détériorée depuis la création du Jura, puisque les responsables de la loterie ont informé l'ADIJ que les statuts de la Seva ne permettent pas à ses membres d'exercer une activité en faveur

d'un territoire ou de populations hors du canton de Berne. «Par conséquent, comme l'Etat, la Seva décidait de couper financièrement les ponts avec l'Association, qui devait réagir le 30 novembre 1979, en insistant auprès de la direction de la Seva sur le rôle important qu'elle joue dans l'ensemble du

Jura, et particulièrement dans le Jura-Sud. Dans cette intervention, l'ADIJ rappelait qu'elle a son siège à Moutier et qu'en 1979, elle a dépensé 40 000 francs - sans compter les frais de l'appareil administratif - pour le Jura-Sud. Enfin, l'Association demandait à la Seva la possibilité de lui accorder encore pour 1979 la part qui lui est attribuée en tant que membre de la loterie des montants nets de la Seva.

Dans sa réponse, la Seva n'a fait que répéter à l'ADIJ que seule une association exclusivement cantonale peut être membre de la loterie, et que de surplus le canton ne reconnaît plus depuis le 1er janvier l'Association pour la défense des intérêts du Jura comme

institution d'utilité publique. Par conséquent, la Seva refusait d'accorder à l'ADIJ les subventions pour 1979.

L'Association indique qu'elle a continué, après cela, les pourparlers avec la Seva, et que celle-ci lui a versé en 1980 la moitié de la subvention normale qu'elle aurait dû recevoir une année plus tôt... soit 60 000 francs.

Un procès a été intenté par l'ADIJ à la Société coopérative de loterie Seva, et il progresse. Un mémoire, rédigé par Me Bratschi, avocat bernois, est sur le point d'être terminé. Ce mémoire défend la position de l'ADIJ au sein de la Seva en 1979, il défend la totalité de la part qui est due à l'Association pour 1979, et enfin il défend le maintien de l'ADIJ au sein de la Société coopérative Seva. (...)

Sous le titre: «**En cas de dissolution**» il est écrit:

(...)En cas de dissolution de l'ADIJ, qu'advierait-il de la fortune et des archives. Les statuts prévoyaient jusqu'à présent que les biens de l'Association seraient remis à un Conseil municipal choisi par l'assemblée qui prononcerait la dissolution. Cet exécutif communal serait chargé de remettre ces biens à une nouvelle association poursuivant les mêmes buts que l'ADIJ. Quant aux archives, prévoient les statuts, elles seraient remises aux archives jurassiennes.

On imagine qu'avec la situation politique actuelle le choix d'un Conseil communal serait difficile, et que la désignation des archives du Jura constituerait une pomme de discorde entre les membres de l'Association. Aussi, le comité de l'ADIJ a-t-il proposé hier soir qu'en cas de dissolution, la fortune de l'Association soit confiée à une fondation poursuivant les mêmes buts (fondation bicéphale, s'il le faut et, que les archives soient également remises à cette fondation qui, le cas échéant, serait à créer. (...)

LA SUISSE (CH. WISARD):

Sous le titre: «**Démission du président**» il est écrit:

Le président central de l'Association pour la défense des intérêts du Jura (ADIJ), M. Frédéric Savoye, a remis hier soir sa démission pour le 31 mars 1981. Elle s'inscrit dans le cadre du programme de restructuration de cette Association qui joue le rôle de chambre économique de l'ensemble des sept districts jurassiens. Le président Savoye avait été élu en 1973 contre le candidat officiel du comité, M. Henri-Louis Favre, l'actuel président du gouvernement bernois.

Hier l'ADIJ a tenu son assemblée annuelle à Moutier. A son ordre du jour figuraient unique-

ment des affaires administratives avec comme toile de fond, la restructuration de cette Association qui éprouve quelques difficultés à travailler sur l'ensemble du Jura aujourd'hui divisé. Décision fut prise de réunir une assemblée générale extraordinaire dans le courant du premier trimestre 1981 et de faire figurer à son ordre du jour les conclusions du rapport de la commission de restructuration, rapport qui sera publié ce mois encore dans le bulletin de l'Association, d'adopter ensuite les propositions du financement de l'ADIJ et de réélire les organes de direction. (...)



SUCCESSALE DE PORRENTROY - Rue du 23-Juin 8
Tél. 066 65 12 41

”Oui, on a toujours fait de bonnes expériences avec l’UBS.”

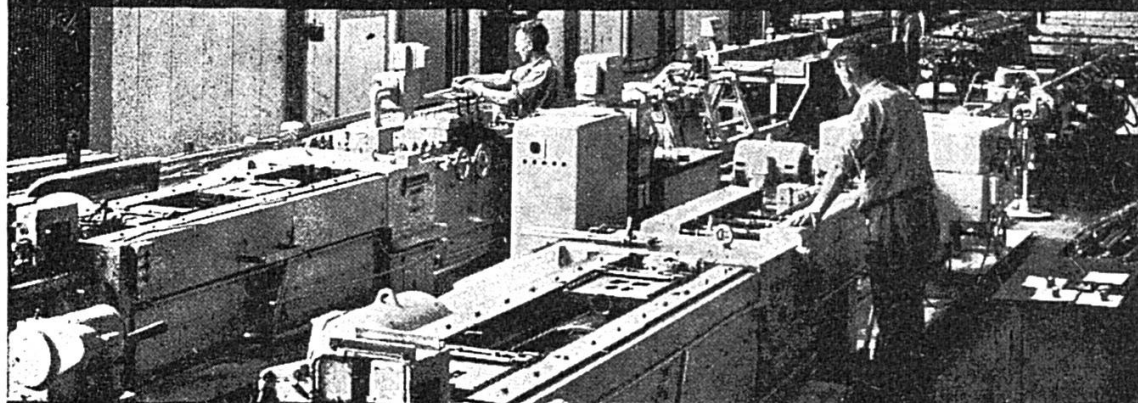
L’UBS vous fait profiter de son expérience pour vos questions d’argent: qu’il s’agisse de vous orienter sur le chemin de l’épargne ou du placement, d’exécuter vos paiements, ou encore de vous procurer des billets de banque ou des chèques de voyage pour vos vacances à l’étranger.



Union de Banques Suisses



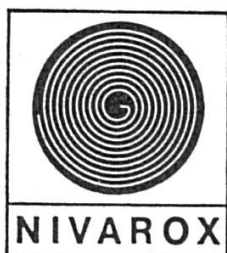
BOILLAT SA



laminoirs et tréfileries
spécialistes du laiton et alliages de cuivre
tél. (032) 91 31 31 télégr. Boillat télex 3 41 28
Boillat SA Reconvilier Suisse

NIVAROX S.A.

Manufacture de spiraux



2610 Saint-Imier

1849

LE JOURNAL DU JURA (M. VON MÜHLENEN):

Sous le titre: «**Frédéric Savoye quitte la présidence de l'ADIJ - La restructuration de l'Association au début 1981**» il est écrit:

L'Association pour la défense des intérêts du Jura (ADIJ) a tenu son assemblée générale annuelle dans la grande salle du Foyer, sous la présidence de M. Frédéric Savoye, de St-Imier et en présence d'une soixantaine de membres. Cette séance exclusivement administrative a accepté une modification des

statuts, a voté une proposition visant à réunir une assemblée générale extraordinaire dans le courant du 1er semestre 1981, pris connaissance de quelques notes sur l'activité jusqu'au 31 mars 1981 et pris connaissance de la démission de M. Savoye, en tant que président de l'Association. (...)

Sous le titre: «**Une assemblée extraordinaire**» il est écrit:

(...) A l'unanimité, l'assemblée a approuvé la proposition de la direction et du comité central, qui prévoit la réunion d'une assemblée extraordinaire dans le courant du 1er trimestre 1981 pour discuter et adopter les conclusions du rapport de la commission de restructuration, adopter les propositions quant au financement de l'ADIJ et nommer le président central, les membres du comité central et les membres de la commission de vérification des comptes.

En raison de la proposition de restructuration de l'ADIJ qui fait l'objet du rapport d'une commission «ad hoc», présidée par Me Roland Schaller, de Moutier, le président ne s'est pas longuement étendu sur l'activité future de l'ADIJ.

Ce rapport de la commission sera rendu public dans un prochain bulletin de l'ADIJ,

sans commentaires. Les membres pourront alors présenter leurs remarques, leurs propositions, leurs idées lors de la prochaine assemblée extraordinaire. De nouvelles autorités établiront un programme correspondant aux décisions adoptées.

M. Savoye a précisé encore que la Fédération des communes du Jura bernois et les organisations affiliées de droit privé ont l'intention de reprendre certaines tâches de l'ADIJ. Pour le canton du Jura, c'est encore l'incertitude. «Dans ses structures et ses bases traditionnelles, a souligné M. Savoye, aujourd'hui et objectivement, l'existence de l'ADIJ n'est plus défendable. Le rapport de la commission de restructuration nous apporte d'autres solutions. Il faut donc attendre d'avoir discuté et accepté les conclusions de ce rapport, pour établir un programme d'activité valable à partir du 2e trimestre 1981. (...)

LE DÉMOCRATE (J.-P. GIROD):

Sous le titre: «**Comptes et budget**» il est écrit:

Les comptes 1979 ont été acceptés hier sans remarque. Ils bouclent avec un excédent de recettes de 770 francs. Si l'ADIJ a touché moins de subventions que par le passé, elle a aussi eu moins d'activité les recettes totales s'élèvent à 219 750 fr. et les dépenses à un peu moins de 219 000 fr.

Le budget 1980, présenté tardivement, prévoit des recettes pour 146 600 fr. et des

dépenses pour 146 000 fr. d'un bénéfice prévisible de 600 fr. Ce budget a été accepté, comme le maintien des cotisations, qui se montent à 25 fr. par membre individuel, 50 fr. et plus par entreprise, et 10 centimes par habitants pour les communes, mais au minimum 30 francs....

Sous le titre: «**Restructuration**» il est écrit:

Le rapport de la commission de restructuration chargée d'étudier l'avenir de l'ADIJ, est en voie d'achèvement. Et hier, c'est sans opposition que les membres présents ont décidé d'organiser au cours du premier trimestre de l'année prochaine une assemblée générale extraordinaire qui aura pour buts la discussion et l'adoption des conclusions du rapport de la commission, l'adoption de propositions relatives au financement de l'ADIJ

et la nomination du président central, en remplacement de M. Frédéric Savoye, ainsi que des membres du comité central et des membres de la Commission de vérification des comptes. Aucune démission autre que celle de M. Savoye n'a été rendue publique, mais il a été question hier d'amener du sang neuf dans l'Association. C'est en tout cas le vœu du président sortant.

Sous le titre: «**Proche avenir: pas très joyeux**» il est écrit:

(...) Le président et les membres du comité (MM. Rémy Berdat, vice-président, Jean Jobé, trésorier, Marcel Houlmann) ont donné connaissance de quelques aspects du programme d'activité jusqu'au 31 mars prochain. Ce n'est pas très joyeux puisque l'on constate l'abandon d'une partie des activités de l'Association. Le président annonce d'ailleurs la couleur en préambule: «Nous désirons souligner ici que pour le Jura bernois, la FJB et les organisations affiliées ont l'intention de reprendre certaines tâches de l'ADIJ. Pour le canton du Jura, c'est encore l'incertitude. Dans ses structures et ses bases traditionnelles, aujourd'hui, et objectivement l'existence de l'ADIJ n'est plus défendable. Le rapport de la Commission de restructuration nous apporte d'autres solutions. Il faut donc attendre d'avoir discuté et accepté les conclusions de ce rapport pour établir un programme d'activité valable à partir du 2e trimestre de 1981.»

Que se passera-t-il donc jusqu'au 31 mars 1981? Eh bien, la section cantonale jurassienne de la Ligue suisse du patrimoine national sera entrée en fonctions, la commis-

sion «protection de la nature aura probablement décidé de se dissoudre», la «commission tourisme pédestre devra prendre de nouvelles dispositions quant à la création d'une section cantonale jurassienne de l'Association suisse du tourisme pédestre: une commission intercantonale appelée «Commission de la ligne Bienne-Delémont-Bâle» remplacera la commission ferroviaire de l'ADIJ, notamment. Tout cela, réduit le champ d'activité de l'Association. Mais la direction, d'autre part, préparera la relance des activités des commissions «sociale», «économique» et «questions conjoncturelles». Tandis que les commissions «sauvegarde du patrimoine» et «aménagement du territoire», mettront un point final à quelques affaires encore en suspens.

Enfin, l'ADIJ continuera à s'occuper du Musée rural jurassien, aux Genevez (Fondation Pierre Voirol), ainsi que du Martinet de Corcelles, qu'elle a fait restaurer. Elle continuera d'examiner aussi le problème de l'ancienne route militaire «Les Malettes-Outremont-Sur-la-Croix», qu'elle souhaite voir reprise par la commune d'Asuel.

LE PAYS (Y. VECCHI):

Sous le titre: «**Vers une nouvelle ADIJ (Nouvelle ADIJ dès mars 1981)**» il est écrit:

Le Comité de direction a donné quelques lignes force de l'activité prévue jusqu'au 31 mars 1981. Au-delà les nouvelles autorités désignées élaboreront un programme tenant compte de la restructuration opérée. Il sou-

ligne cependant que pour le Jura-Sud, la FJB a l'intention de reprendre certaines activités et tâches de l'ADIJ. Pour le canton du Jura, c'est encore l'incertitude. L'assemblée a décidé de se réunir en assemblée générale extraordi-

naire dans le courant du premier trimestre 1981 pour: discuter et adopter les conclusions du rapport de la Commission de restructuration, adopter les propositions de financement de l'ADIJ et nommer le président central, les membres du Comité central et les membres de la Commission de vérification des comptes.

Au terme de l'assemblée, le vice-président de l'ADIJ, M. Rémy Berdat, maire de Moutier, a

donné connaissance de la lettre de démission pour des raisons familiales et de santé du président Frédéric Savoye. C'est et aussi en raison de son âge que M. Savoye quitte cette présidence qu'il occupe depuis 1973. Il a souhaité que les restructurations de la grande Association jurassienne lui permette de rester utile et efficace. M. Berdat quant à lui a souhaité que l'ADIJ puisse rester un trait d'union entre les gens de ce pays.

Inauguration d'un nouveau tronçon de la route du Taubenloch

L'inauguration, d'un nouveau tronçon de la route du Taubenloch (T6), qui relie Bienne au Jura bernois, a fourni l'occasion au conseiller d'Etat Gotthelf Bürki, Directeur des travaux publics du canton de Berne, de prendre clairement position au sujet de la «Transjurane». Ainsi qu'il l'a déclaré lors de l'ouverture au trafic de cette nouvelle section de route, le tronçon Moutier - Bienne de la T6 constitue, pour le canton de Berne, un élément indispensable d'une voie routière transjurane.

Il aura fallu près de cinq ans pour réaliser la troisième étape de la nouvelle route du Taubenloch, qui va du raccordement de Péry - La Heutte au semi-raccordement avec la route de Reuchenette sur Bienne. Ce tronçon atteint une longueur de 4,4 km. et permet au trafic en provenance du Jura de descendre vers Bienne tandis que le trafic qui emprunte cette route pour monter de Bienne au Jura passe par l'ancienne route du Taubenloch, déjà assainie auparavant. Ainsi, le trafic montant et le trafic descendant s'écoulent sur les deux versants de la vallée. La nouvelle section de route, large de 7 m. 50, présente deux pistes; elle comprend trois tunnels et a coûté au total 61 millions de francs.

L'élargissement du goulet d'étranglement du Taubenloch a été entrepris en 1968; il sera suivi d'abord de travaux complémentaires sur l'ancienne route jusqu'à Péry - La Heutte. Il

faudra, avant leur achèvement, décider où percer le tunnel qui reliera le Vallon de Saint-Imier à la Vallée de Tavannes. Le but visé est d'élargir la T6 jusqu'à Moutier et plus tard jusqu'à la frontière du canton. Lors de la remise au trafic au nouveau tronçon, le conseiller d'Etat Bürki a clairement laissé entendre que l'amélioration des communications avec le Jura bernois revêt une importance capitale pour le canton de Berne. La construction et l'entretien de routes à grande capacité font partie des tâches premières de l'Etat, en particulier là où la nature elle-même n'a pas aménagé d'accès naturel. M. Bürki a en outre précisé que, pour faire avancer rapidement les travaux, le canton de Berne vient de réitérer sa demande auprès des autorités fédérales d'intégrer ce tronçon au réseau des routes nationales en tant que partie d'une future «Transjurane». Accroître l'importance de cet axe de communication a été depuis longtemps une constante de la politique du canton de Berne; nous ne nous en écarterons pas d'un pouce», a souligné le Directeur des travaux publics du canton de Berne. Si la Confédération est disposée à prendre à sa charge, en plus, l'agrandissement de la route principale T 30 Moutier - Gänsbrunnen - Cœnsingen, le canton de Berne ne s'y opposera aucunement. Mais la construction du tronçon Moutier - Bienne a la priorité, a-t-il conclu. (oid)